

## Mise-à-jour: Programme de laissez-passer chez VIA

Comme nos membres le savent déjà, VIA Rail n'a pas correctement appliqué la décision de l'arbitre concernant le BACF 4409 à propos du changement unilatéral par VIA de la politique de longue date accordant le privilège de transport gratuit.

En conséquence, les parties - Unifor, VIA Rail et l'arbitre du BACF Christopher Albertyn – ont tenu une conférence téléphonique sur cette question le 24 août dernier. Unifor, plus spécifiquement le confrère Abe Rosner qui a présenté cette cause au BACF devant l'arbitre Albertyn, a demandé à ce dernier d'ordonner à VIA Rail de se conformer à la décision arbitrale.

L'arbitre était d'accord et il a ordonné que VIA avise tous ses employé(e)s, ainsi que ses retraité(e)s, que les privilèges de transport gratuit pour les membres de leur famille ont été restaurés. Le langage exact de l'ordonnance est toujours en train d'être déterminé. Il y a aussi d'autres questions concernant la politique de transport gratuit qui doivent être réglées, entre autres celle des taxes.

Il a aussi été manifestement confirmé que le Syndicat n'a jamais demandé et que l'arbitre n'a jamais ordonné que VIA retire les nouveaux avantages qu'ils ont mis en place, tels que la classe affaires et les voitures-lits pour les employés et les retraité(e)s, et les rabais de 50% pour les ami(e)s. Si VIA va de l'avant et retire ces dispositions, ce serait malheureux, mais cela demeure strictement le choix de VIA.

Pour la première fois de son histoire, la Compagnie prétend aussi que les membres et les retraité(e)s doivent payer les taxes pour les voyages des membres de leur famille. Le Syndicat s'oppose vigoureusement à cette prise de position et se demande pourquoi VIA doit implanter cette mesure maintenant alors que la réglementation prévue par la loi à ce sujet n'a pas été modifiée au moins depuis les années '80.

Les parties se rencontreront encore une fois dans les bureaux du BACF de Montréal en présence de l'arbitre Albertyn au cours de la matinée du 9 septembre au sujet de la demande de VIA afin que l'arbitre "réexamine" sa décision 4409. Toutes ces autres questions seront examinées lors de ladite rencontre.

Nous afficherons toute nouvelle information sur cette question dès qu'elle sera disponible.

En toute solidarité,

Barry Kennedy  
Président  
Conseil national 4000 d'Unifor

Danny Andru  
Secrétaire-trésorier  
Conseil national 4000 d'Unifor

Ken Hiatt  
Président  
Section locale 100 d'Unifor